



PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Maximin la Sainte-Baume sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Affectation du résultat 2018

Délibération N° 205 - 2019

Membres en exercice : 36

Membres présents : 24

Pouvoirs : 5

Excusés, absents : 7

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es):

Jean Antoine SANTIAGO

Roger ANOT

Mouloud BELAÏDI

Michel DESJARDINS

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Monique MATHIEU

Jean-Paul HUSSIE

Alain DARMUZEY

Simone CALLAMAND

Jean PAPERÀ

Jean-Raymond NIOLA

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Laurent MARTIN

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

André BREMOND

Christophe PALUSSIÈRE

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Pouvoirs :

Madame Blandine MONIER, maire et déléguée la commune d'Évenos, a donné pouvoir à Madame Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset,

Madame Ariane BOSSEZ, déléguée de la commune de Néoules, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie, a donné pouvoir à Monsieur Jean PAPERÀ, délégué de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume,

Monsieur Didier RÉAULT, délégué du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame Patricia SAEZ, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Excusés(es), absents(es) : Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Madame Sylvie GUIGONNET, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT, Madame Véronique DELFAUX.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2018 en dépenses et en recettes,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	1 069 752,32
Recettes réalisées	1 307 536,66
Résultat de LA SECTION 2018	237 784,34
Avec report excédent 2017	261 585,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	499 369,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	59 710,59
Recettes réalisées	72 709,92
Résultat de LA SECTION 2018	12 999,33
Avec report déficit 2017	-8 804,48
Soit un excédent d'investissement cumulé	4 194,85

Propose d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement 2018	499 369,53	
Couverture besoin de financement hors report	42 123,87	Compte 1068 en recette d'investissement
Excédent de fonctionnement reporté	457 245,66	Ligne 002 en recette de fonctionnement
Résultat d'investissement 2018	4 194,85	Ligne 001 en recette d'investissement

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de l'exercice budgétaire 2018 au budget primitif 2019 de la manière suivante :
- En fonctionnement, en recette pour 457 245,66€ reporté au compte 002.
- En investissement, en recette pour 4 194,85€ reporté au compte 001
- En investissement, en recette pour 42 123,87€ reporté au compte 1068

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2019 au compte 002 en recettes de fonctionnement, au compte 001 en recettes d'investissement et au compte 1068 en recettes d'investissement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Pour extrait certifié conforme
 Aux jours et an susdits




Le Président
 Michel GROS